

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020- 20H30

Membres présents : Hervé BONGLET, Marie-Françoise BUNOUST, Jean-François CHAPON, Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Pascale MARGUIER, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Claude POIRSON, Bernard SÉNÉ et Stéphane VALLET
Absents : Cécile FELIX

Secrétaire de séance : Ludovic PICOD

Ordre du jour

- 1- Attribution du Fond de Solidarité Logement et du Fond d'aides aux accédants en difficulté
- 2- Désignation du représentant à l'AUDAB – agence urbanisme
- 3- Délibération pour avenant à la convention « Voirie » avec le Grand Besançon
- 4- Droit à la formation des élus
- 5- Parking communal Route de la Saline : avancée du projet, demande de subvention DETR
- 6- Devis logement communal de la mairie
- 7- Programme de travaux Voirie 2021 avec le Grand Besançon
- 8- Informations
- 9- Questions diverses

Approbation du PV du conseil du 10 juillet 2020

1. Attribution du Fonds de Solidarité Logement et du Fond d'aides aux accédants en difficulté

Monsieur le maire rappelle l'existence du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées – PDALPD.

Le FSL intervient pour toutes personnes éprouvant des difficultés à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Le FAAD a pour objectif de soutenir les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier.

Le conseil municipal décide de contribuer au versement de 0.61 € par habitant pour le fonds de solidarité logement uniquement.

VOTE: POUR à l'unanimité

2. Désignation du représentant à l'AUDAB – agence urbanisme

Ludovic PICOD, 1^{er} adjoint est désigné représentant de la commune à l'AUDAB

3. Délibération pour avenant à la convention « Voirie » avec le Grand Besançon

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, exerce depuis le 1er janvier 2019 les compétences « création, aménagement et entretien de voirie », « signalisation » et « parcs et aires de stationnement ». Par convention au titre de l'article L.5216-7-1 du Code général des collectivités territoriales, GBM a confié à la commune l'entretien courant des voiries, parcs et aires de stationnement et de la signalisation, comprenant les missions telles que surveillance des chaussées, bouchage des nids de poule, entretien des fossés et avaloirs, enlèvements des obstacles (branches, pierres, ...), fauchage des abords enherbés, réparation de la signalisation verticale.... Cette convention a été signée le 06/03/2019, est valable un an renouvelable trois fois depuis le 1er janvier 2019, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Il y a lieu aujourd'hui de préciser ces conventions pour les points suivants :

- Mise à jour des bases de calcul suite à la CLECT définitive ;
- Précisions ou confirmation des modalités propres à l'éclairage public ;

Les membres du conseil municipal se prononcent favorablement sur l'avenant à la convention d'entretien de la voirie avec Grand Besançon Métropole et autorisent Le Maire à signer l'avenant.

VOTE: POUR à l'unanimité

4. Droit à la formation des élus

Le conseil municipal donne son accord pour établir un plan de formation communal qui est financé par un prélèvement sur les cotisations salariales des élus

5. Parking communal Route de la Saline : avancée du projet, demande de subvention DETR

Le Maire présente au conseil le projet d'aménagement d'un parking Route de la Saline pour un coût prévisionnel de travaux 53 162.50 HT

Après en avoir délibéré, le conseil adopte le projet d'aménagement d'un parking Route de la Saline. Il autorise le maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR (à hauteur de 30 %) pour un programme de 53 162.50 € de travaux et 1 800 € de maîtrise d'œuvre soit 54 962.50 € HT au total

Le conseil s'engage à financer le reliquat sur les fonds libres et inscrire la dépense sur le budget communal.

VOTE: POUR à l'unanimité

6. Devis logement communal de la mairie

Le devis de l'entreprise Créamesure pour la réfection des meubles de la cuisine pour 2031.60 euros est accepté à l'unanimité

7. Programme de travaux Voirie 2021 avec le Grand Besançon

Une enveloppe est attribuée par le Grand Besançon pour les travaux Grande Rue Phase 1 sur 2020 et Rue Jouffroy d'Abbans Phase 2 sur 2021, travaux réalisés par l'entreprise EUROVIA

Une seconde enveloppe est attribuée pour les « Grands Entretien Routiers » réparti sur le secteur ex Saint Vitois.

Assainissement

- Mairie : le bâtiment est déjà raccordé au réseau d'assainissement, il manque un regard de branchement qui sera implanté en limite de propriété lors des travaux phase 2
- Presbytère : la demande de raccordement est envoyée au service du Grand Besançon

Fibre

- Installation d'un abri Shelter cet automne dans le parc
- 2021 : travaux pour la fibre secteur Abbans Dessus – Fourg – Abbans Dessous
- 2022 : travaux pour la fibre secteur Byans – Villars

Aire de retournement Chevanne

- Réflexion en cours pour la desserte du Chemin de Chevanne avec le service du Grand Besançon

Carrefour Rue de la Gare / Route de la Saline

- Sécurisation par passage surélevé avec passage piéton

8. DPU

La commune renonce à l'exercice de son droit de préemption sur la parcelle AD203

9. Désignation des membres de l'association foncière

Le conseil municipal désigne les 4 membres du bureau de l'Association Foncière de Byans sur Doubs :

- DEFRASNE Marcel - DELIOT Michel - SERMIER Monique - FUMEY Jean Louis
- Didier PAINEAU, Maire est président de droit

VOTE POUR A L'UNANIMITE

10. Désignation des membres de la commission des Impôts directs

Un listing de contribuables établi par le Maire sera proposé au centre des Impôts qui désignera 6 membres titulaires et 6 suppléants pour assister à cette commission

11. Renouveau adhésion PEFC BFC

Le maire expose au conseil la nécessité pour la commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEPC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale des garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

1. Décide de renouveler son adhésion à PEFCBFC en inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEPC BFC et accepter que cette adhésion soit rendue publique
 - Signant et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC FR ST 1003-1 : 2016
 - S'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans
 - Signalant toute modification concernant la forêt de la commune
 - Respectant les règles d'utilisation du loge PEFC en cas d'usage de celui-ci
2. -Demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement de sa participation à PEFC;
3. -autorise le maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC

VOTE POUR A L'UNANIMITE

12. Questions diverses

- Devis Eurovia pour changer le poteau incendie de la Place pour 4890 € TTC. A prévoir le changement du poteau Rue du Petit Crey
- Réflexion sur le devenir du Foyer Cinéma : volonté de conserver ce patrimoine qui est la propriété de l'Evêché et d'organiser une saison culturelle
- Appel à Projets « Village du Futur »
La commune de Byans a déposé sa candidature le 24 septembre. Les lauréats seront accompagnés pendant 6 ans pour développer leur projet au niveau logistique
- Spectacle « Hansel et Gretel » : 120 spectateurs environ ont assisté au spectacle des 2 scènes organisé dans le parc communal.
- Le Bail de chasse est signé
- Mise à jour du plan de sauvegarde à réaliser pour présentation lors d'un prochain conseil

Fin de la séance à 23h25